

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 novembre 2024

PPLO FINANCEMENT DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC - (N° 556)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 9

présenté par
Mme de Pélichy

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les mots :

« , afin de garantir son indépendance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but du présent amendement est d'apporter davantage de garanties à l'indépendance de l'audiovisuel public.